

La photographie qui illustre la couverture est dans le droit fil de l'esprit qui a présidé à la constitution de ce dossier. Le graffiti peut être soit une incivilité qui dépare l'espace public, soit de l'art urbain. L'intervention ici choisie pour ses qualités graphiques fait partie d'un ensemble impressionnant graffé sur les piles d'un pont d'auto-route d'une commune bruxelloise. À l'opposé d'une idée reçue, nul dégât donc, nulle agression de l'œil, mais l'expression de jeunes artistes qui donne vie à un passage sinistre reliant deux parcs. Le graffiti s'inscrit dans une tradition ancienne : on le trouve déjà sur les murs de l'Antiquité, témoin précieux de la société qui l'a produit.

La violence, en particulier celle attribuée à la jeunesse, comme les tags et les graffitis censés en être le reflet, suscitent beaucoup d'attention des médias et des pouvoirs publics qui voient dans le jeune une figure contemporaine de la menace, un représentant d'une classe dangereuse, dont les comportements délinquants sont d'autant plus incompréhensibles qu'ils sont « gratuits ». Ce dossier a l'ambition de montrer, à travers quelques questions, que la violence est un concept polysémique et que, parfois, elle ne se trouve pas là où on l'attend.

Xavier Rousseaux et David Niget resituent la question dans une perspective longue : la violence est une composante intrinsèque de la vie collective, ce qui ne veut naturellement pas dire qu'il faut se résigner à des actes inacceptables, mais qu'il faut inscrire la violence dans un horizon de sens. Elle fait partie intégrante de la façon dont se constitue une société et peut parfois être porteuse de progrès. Comme fait de culture, la frontière entre le légitime et l'intolérable varie en fonction des époques. Ainsi, le Moyen-Âge tolère sous certaines conditions le viol collectif, mais considère l'insulte comme suffisamment grave que pour devoir être réparée dans des formes prescrites sous peine d'entraîner un déchaînement de l'agressivité. Mais, au-delà du vocabulaire, les insultes n'ont guère changé de thème : il reste toujours outrageant de semer le doute sur la moralité d'une mère...

S'il est déraisonnable de souhaiter voir se concrétiser totalement un « droit à la sécurité¹ », les préoccupations sécuritaires sont-elles dépourvues de tout fondement ? Qu'est-ce qui a augmenté ? La violence ou la sensibilisation actuelle à la violence ? En réalité, chiffres et études scientifiques montrent que la violence physique est en diminution et que, en particulier, l'assimilation de la jeunesse avec la violence doit, au rebours du sens commun, être mise en question². Les enquêtes de terrain de Jacinthe Mazzocchetti dans une institution publique de protection de la jeunesse pour jeunes filles confirment que le placement répond non à des actes de délinquance, mais à des conduites de mise en danger. La violence, ici, est institutionnelle. Lorsqu'elles sortent, elles sont marquées du stigmate de « filles de l'IPPJ », et le processus d'exclusion s'en trouve renforcé. Antoine Masson dénonce également la violence du discours qui rend les jeunes responsables d'une violence dont ils sont souvent les victimes.

Cette violence structurelle n'est pas que le fait d'institutions, elle s'exerce également dans les rapports quotidiens. Olivier Klein et Stéphane Doyen, s'appuyant sur des travaux de psychologie sociale expérimentale, rompent avec l'a priori que certaines bavures policières s'expliquent par le racisme des forces de l'ordre. Le comportement d'agression résulte d'une interaction entre des facteurs socioculturels, des facteurs individuels et des facteurs liés au contexte.

Certaines violences causent le désarroi moins en raison de leur nature ou de leur gravité que parce qu'elles semblent sans raison. Pour Mauricio Garcia et Antoine Masson, la violence est un langage, une manière de communiquer. Mauricio Garcia s'est penché sur les violences en milieu scolaire qui sont davantage des incivilités que des agressions physiques proprement dites. Si l'on accepte d'entendre ce que les jeunes ont à dire, leurs actes trouvent sens dans leur rapport aux pairs, dont il s'agit d'obtenir la reconnaissance. Puisque les interactions violentes sont constitutives de leur identité, des interventions éducatives qui diversifient les stratégies de reconnaissance et modèrent le désir doivent permettre aux jeunes de changer de moyen d'expression. Antoine Masson prolonge le propos par l'analyse de faits d'une extrême gravité, qui apparemment sont sans raison pensable pour notre système de valeurs, ce qui ne signifie pas que l'adolescent ne construise pas un système de justification complexe, tentative désastreuse de fondation de l'ordre symbolique. En fin de compte, il renvoie les adultes à leurs responsabilités : c'est à eux qu'il revient de maintenir vivante la dialectique entre les formes d'autorité et les modes de légitimation.

JOËLLE KWASCHIN

1 « La douce violence des contrats de sécurité », Yves Cartuyvels et Luc Van Campenhoudt, *La Revue nouvelle*, mars 1995, p. 49.

2 Éric Janssens, président de l'Union francophone des magistrats de la jeunesse, relève ainsi que 80 % des dossiers traités par les parquets jeunesse concernent des mineurs en danger.